

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Août 1875.

Chronique générale.

Le discours prononcé par M. Laboulaye, dans la réunion du centre gauche, est l'événement du jour.

C'est, à nos yeux, un petit événement, M. Laboulaye n'ayant rien dit qui ne fût prévu, et en quelque sorte connu d'avance. La dissolution, la levée de l'état de siège, la liberté de la presse et autres belles choses, bonnes à faire figurer dans un programme, mais que les républicains vertueux et modérés ne semblent point pressés de mettre en action, ont défilé tour à tour dans le discours de M. Laboulaye, comme se déroule, à la veille des élections, le cortège habituel des promesses du candidat libéral.

Le centre gauche ayant jugé prudent et sage de ne point apporter à la tribune l'expression des pensées et des desirs dont le triomphe lui tient le plus à cœur, M. Laboulaye s'est chargé de les assembler sous la forme d'un manifeste. Il a trouvé ainsi l'occasion facile de parler à la France qui n'a pas le moyen de le contredire, et de lui adresser, sans avoir à craindre la moindre interruption, l'apologie complète de la politique du centre gauche.

Prêcher la dissolution que l'on a soin de ne pas voter, demander la levée de l'état de siège, et défendre la liberté de la presse, lorsqu'on se résigne avec une bonne grâce vraiment exemplaire à les ajourner au gré du gouvernement, c'est un jeu fort innocent, mais qui ne trompe plus personne. Le seul intérêt politique que nous puissions trouver à cette harangue, c'est qu'elle nous permet d'apprécier dans une certaine mesure les évolutions qui semblent se préparer dans le sein des gauches, ces « fidèles alliés » dont M. Laboulaye a célébré l'étroite union.

Nous ne nous arrêterons pas à faire remarquer que la République française met quelque réserve à son approbation, et n'accepte point, comme « orateur de toutes les gauches », l'éloquent M. Laboulaye, qui a vanté cependant avec tant de complaisance « la sagesse et la modération de toutes les gauches. » Le langage du Rappel est plus âpre et témoigne d'une assez vive irritation, qui nous autoriserait à douter un peu que le plus parfait accord régnât au camp républicain.

Mais le manifeste du centre gauche suffit à nous éclairer, et il n'est pas besoin de chercher ailleurs la lumière que nous désirons.

M. Laboulaye a parlé de l'union des gauches de façon à nous faire bien comprendre que cette union durera tout juste le temps nécessaire au centre gauche pour en tirer les profits qu'il espère.

« Le ministère, a-t-il dit, a besoin de connaître ses amis et de savoir à quelles conditions il peut compter sur notre appui. S'il faut en croire des rumeurs plus ou moins désintéressées, on n'a plus à s'inquiéter de nous, car nous avons perdu toute influence. De profonds politiques, qui prennent leurs desirs pour la réalité, se flattent d'avoir divisé les différents groupes de la gauche.

« C'est une illusion. Nous sommes unis par les efforts et les sacrifices que nous

avons faits en commun, nous sommes unis par le but que nous poursuivons tous, nous voulons et la consécration de la République et les élections générales, de prochaines élections.

« D'où pourraient donc venir nos divisions ? Dans les Assemblées qui nous succéderont, il n'est pas impossible qu'une fois en pleine possession de la République, les partis ne se classent autrement qu'ils ne le sont aujourd'hui. Mais pour nous, qui depuis longtemps faisons campagne ensemble et qui voulons tous la même chose, il est certain que nous resterons unis jusqu'à la dissolution de l'Assemblée. »

La déclaration nous paraît franche. En face du cabinet présidé par M. Buffet, les gauches resteront unies. N'en déplaise à M. Laboulaye, c'est bien là une menace à l'adresse de M. le vice-président du conseil.

Mais, « dans les Assemblées qui succéderont à l'Assemblée actuelle, il n'est pas impossible qu'ils ne le sont aujourd'hui. » Ceci est à l'adresse de la gauche, de la vraie gauche, qui aurait, dit-on, protesté contre la politique de M. Laboulaye par l'organe de M. Gambetta, dans une réunion dont le procès-verbal officiel a eu soin de passer l'incident sous silence, de cette gauche, pourtant « sage et modérée, » mais qui manifeste une assez méchante humeur dans la République française.

Et maintenant, députés et électeurs comprendront-ils l'étonnante profondeur de la politique du centre gauche ?

Pour renverser M. Buffet, le groupe que M. Laboulaye préside restera uni à « toutes les gauches » « par des efforts et des sacrifices faits en commun. » M. Gambetta est averti, qu'il en profite !

Mais lorsqu'il s'agira de partager l'héritage et d'entrer en pleine possession de la République parlementaire, de ce régime « toujours regretté » auquel « les monarchistes sont revenus avec confiance, » les partis pourront « se classer autrement qu'ils ne le sont aujourd'hui, » et la République, pour la plus grande gloire du régime parlementaire, sera humblement priée de s'incliner courtoisement devant quelque imitation de ce qui fut nommé jadis « la meilleure des Républiques. »

La comédie n'est donc point achevée. Il y a encore des rôles à donner aux esprits délicats qui, à l'exemple de M. Laboulaye, professent un superbe dédain pour « l'absolu, » et estiment les institutions politiques d'autant plus respectables et les gouvernements d'autant plus réguliers que les principes y sont moins en honneur.

Le manifeste centre gauche rédigé par M. Laboulaye est loin de plaire à la gauche et de consolider l'accord que l'on voudrait donner comme complet entre toutes les fractions républicaines.

Le maréchal Bazaine paraît s'être momentanément résigné à renoncer à toute entreprise militaire. — On sait qu'il a offert ses services à diverses puissances.

Il s'est rejeté sur l'industrie et s'occupe actuellement de grandes affaires. On ne saurait préciser encore ce qu'il projette, mais la chose doit être importante, puisqu'il a appelé auprès de lui son frère qui est, comme on le sait, ingénieur en France.

Tous les commissaires de police viennent de recevoir communication des instructions préparées par les professeurs de l'école d'Alfort pour la vente de l'acide arsénieux.

On sait que cet acide a été recommandé dernièrement pour le traitement des animaux domestiques atteints de certaines maladies de peau ; mais comme la vente de ce produit à l'état pur présenterait les plus grands dangers, le ministre du commerce, après avoir pris l'avis du comité consultatif d'hygiène publique et des professeurs de l'école d'Alfort, a décidé que les pharmaciens ne seraient autorisés à vendre l'acide arsénieux que sous forme de mélange. Il devra être broyé jusqu'à parfaite homogénéité, avec un centième de son poids de colcothar et un demi-centième d'aloès pulvérisé.

Les commissaires de police ont été chargés de notifier ces prescriptions aux pharmaciens, et de s'assurer de leur exécution par des constatations fréquentes.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de rappeler que, par suite de la nouvelle loi sur le travail des enfants et filles mineures employées dans les manufactures, les fausses déclarations d'âge peuvent entraîner des conséquences graves.

Les industriels surpris en contravention ne seront plus traduits au tribunal de simple police, ainsi que le voulait la loi de 1844. Cette juridiction est aujourd'hui supprimée, et le contrevenant sera délégué au tribunal correctionnel. Nous ajouterons que la responsabilité de la contravention pèse également sur les parents qui feraient de fausses déclarations.

Etranger.

ALLEMAGNE.

La Gazette de Francfort rapporte que l'ambassadeur d'Allemagne à Madrid, le comte de Hatzfeld, dans une visite au chancelier de l'Allemagne, a fait à celui-ci un rapport détaillé sur la situation de l'Espagne. Don Alphonse se trouve à peu près dans la même position qu'Amédée, et le comte Hatzfeld ne croit pas que son règne puisse être de longue durée.

La Pall Mall Gazette reçoit de son correspondant de Berlin la dépêche qui suit, datée du 2 août :

« Le colonel marquis Coardo di Bagnasco, aide-de-camp du roi Victor-Emmanuel, vient d'arriver ici pour négocier de grands achats de chevaux destinés à l'armée italienne, à la requête de son gouvernement. Le gouvernement du roi Guillaume a suspendu, pour ce cas seulement, le décret prohibant l'exportation des chevaux.

« Pareille courtoisie a eu lieu tout dernièrement à l'égard de la Suisse, dont le gouvernement avait fait une requête semblable. »

Si nous devons en croire cette dépêche, cette faveur faite à l'Italie est toute spéciale, comme elle l'a été pour la Suisse, puisque le gouvernement fait une exception pour elles à une prohibition générale.

Nous retrouvons là cette action, cette influence de la Prusse que nous avons déjà si-

gnalée plusieurs fois dans les affaires de Suisse et d'Italie.

RUSSIE.

Le Messager de Cronstadt publie les données suivantes sur la composition de la flotte russe :

La flotte de guerre russe possède 29 navires blindés et 196 navires ordinaires, armés de 524 canons. L'état-major comprend 1,305 officiers, dont 84 amiraux, 513 officiers-pilotes, 240 officiers d'artillerie de la marine, 445 ingénieurs constructeurs de navires, 545 officiers mécaniciens, 58 ingénieurs constructeurs de ports, 297 officiers de l'amirauté, 260 médecins, 480 fonctionnaires de l'ordre civil. L'effectif des marins non gradés est de 24,500.

La flotte de la Baltique se compose de 27 navires blindés (dont quatre en construction), armés de 200 canons, et de 110 vapeurs ordinaires, armés d'un nombre égal de canons. (Dans ce nombre, il y a 70 navires n'ayant point d'artillerie.)

La flotte de la mer Noire possède 2 navires blindés (dont l'un en construction) armés de 4 canons, et 29 vapeurs ordinaires (dont un en construction) armés de 45 canons. (4 navires n'ont point d'artillerie.)

Dans la mer Caspienne se trouvent 20 vapeurs ordinaires (dont un en construction) armés de 45 canons. (9 navires ne possèdent pas d'artillerie.)

L'escadrille de la Sibérie se compose de 28 navires à vapeur armés de 36 canons. (24 sans artillerie.)

L'escadrille de l'Aral est composée de 6 petits vapeurs, dont 5 armés de 13 canons.

Dans la mer Blanche, enfin, il y a 3 navires armés de 4 canons.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La distribution des prix à l'institution Saint-Louis est toujours regardée à Saumur comme une fête de famille. Cette année, l'assistance était encore plus nombreuse que l'année dernière ; elle était attirée d'abord par les succès de cet établissement, qui, après trois années d'existence, aura plus de deux cents élèves à la rentrée prochaine ; elle était aussi attirée par la présence de deux prélats éminents, Monseigneur d'Angers, qui présidait, et M^r Percher, archevêque de la Nouvelle-Orléans. Sous une tente élégamment dressée, ces deux prélats étaient entourés par un clergé nombreux. M. le président du tribunal et M. le procureur de la République étaient venus prendre part à cette fête. L'armée était représentée par le colonel Jacquemin et un grand nombre de commandants et capitaines de l'École de cavalerie, et, avec les parents des enfants, on pouvait distinguer les nombreux bienfaiteurs et amis que Saint-Louis compte dans toutes les classes de la société à Saumur et dans les environs.

M. l'abbé Bellanger, licencié ès-lettres, préfet des études, a pris d'abord la parole. Il n'a pas fatigué ses auditeurs par les longueurs trop souvent banales d'un discours académique sur quelque point de morale ou de littérature ; il a charmé son auditoire avec autant d'esprit que de science et d'érudition, en prouvant que l'Eglise n'a pas mérité, au moyen-âge, le reproche qu'on lui adresse souvent, d'avoir voulu éteindre

le flambeau de la science et voiler la splendeur du beau. Qu'on lise le texte lui-même, que nous avons eu le bonheur d'arracher à la modestie du jeune et savant professeur.

M^r d'Angers a parlé ensuite. Il a voulu, cette fois, adresser la parole aux enfants qui se bornent à l'étude de la langue française. Il leur a montré les avantages de cette langue, qui non-seulement est la langue de leur patrie, mais aussi la langue répandue chez un grand nombre de peuples, la langue de la plus riche littérature, et qui est encore, malgré nos revers, la langue de la diplomatie. Il faut y ajouter, leur a dit le savant prêtre, l'étude de l'histoire et de la géographie, et celle des sciences physiques et mathématiques. Après avoir payé un juste tribut d'éloges à leurs travaux graphiques, dont il avait admiré l'exposition, Monseigneur a dit combien il était heureux des succès de cette maison qui lui est si chère, et qui doit répandre, dans Saumur et les environs, l'instruction et l'éducation chrétiennes, sans lesquelles ils ne pourraient devenir des hommes complets, capables de faire tout ce qu'avaient droit d'attendre d'eux et leur famille et leur patrie.

M^r l'archevêque de la Nouvelle-Orléans s'est levé ensuite. Il a dit que c'était comme enfant de l'Anjou et ancien curé dans l'arrondissement de Saumur qu'il prenait la parole, mais qu'il parlait aussi comme archevêque de la Nouvelle-Orléans, puisque dans son diocèse il y a 250,000 catholiques d'origine française, parlant encore le français, et aimant toujours la France. Ils l'ont prouvé en envoyant, après nos désastres, 400,000 francs pour secourir des Français. Mais aujourd'hui, par suite de la guerre et de l'émancipation des esclaves, ils sont devenus pauvres, et il est venu en France se faire mendiant pour eux. Sa parole a été entendue; quelques prêtres se sont dévoués; ils ont fait la quête pour nos frères d'Amérique, et ils ont recueilli plus de 700 fr.

Les chœurs et les morceaux d'harmonie et de musique militaire, qui ont coupé la monotonie de la distribution, ont été écoutés avec une attention sympathique qui fait l'éloge des exécutants, et surtout de M. Halbert, le directeur de la musique de Saint-Louis. H. G.

Voici le discours de M. l'abbé Bellanger :

« Messieurs, messieurs,

« Rien ne manque à la gloire de nos élèves : vos applaudissements vont donner à leurs modestes succès l'éclat du plus beau triomphe. Rien ne manque à notre joie : la bienveillance dont vous nous donnez aujourd'hui encore une si haute marque, nous promet, pour nos labeurs, une récompense qui sera le charme et l'honneur de notre vie. Nous croyons — et qui nous accusera de présomption ? — nous croyons à l'avenir d'une œuvre que vous daigniez aimer et soutenir. Nous croyons que cette maison tiendra la promesse qu'elle a faite à sa naissance. Animés par vos encouragements bien plus que par nos soins, élevés par vos exemples bien plus que par nos conseils, les élèves de Saint-Louis deviendront des hommes complets auxquels la foi ne manquera pas plus que la science, le patriotisme pas plus que la vertu.

« C'est ainsi que l'Eglise entend l'éducation des hommes que Dieu lui a confiés : noble mission à laquelle elle n'a jamais failli. On l'a pourtant accusée d'avoir longtemps voulu éteindre le flambeau de la science, et voiler la splendeur du beau. On dit qu'elle a commandé au Moyen-Age le dédain ou l'horreur de l'antiquité classique. L'érudition commence à faire justice de ces calomnies. Je vous demande, Messieurs, la permission de produire ici quelques-uns des nombreux documents qui vengent l'honneur de l'Eglise. Je me bornerai au rôle de traducteur : c'est le seul qui me convienne. Vous vous rappellerez quelle joie c'est pour un fils de mettre au jour les titres de noblesse de sa mère, et vous me pardonneriez si je vous fais avec trop de complaisance les honneurs de ces vieux manuscrits qui racontent la gloire de l'Eglise. Je ne cède pas à un mouvement d'orgueil; je fais avec bonheur un acte public d'amour filial.

« Dans toutes les écoles épiscopales et monastiques, si nombreuses au Moyen-Age que les plus pauvres pouvaient facilement s'instruire (ut vilissimis quibusque pateat studium), les études commençaient par la grammaire, c'est-à-dire par la lecture attentive et prolongée des chefs-d'œuvre de l'antiquité. « Il est écrit, dit Pierre de Blois, que les an-

ciens sont les dépositaires de la science. Pour tirer Jérémie du borbier dans lequel on l'avait plongé, on lui jeta des lambeaux de vieilles étoffes. Ainsi, nous ne pouvons remonter des ténèbres de l'ignorance à la lumière de la science, sans le secours des anciens. » Les plus saints personnages ne sont pas les moins attachés à cette méthode; ils ne conçoivent pas l'éducation sans l'étude de l'antiquité. Saint Anselme de Cantorbéry se récrie à la seule pensée que le maître de son frère pourrait ne pas lui faire lire Virgile. « Ne pas approuver ou empêcher l'étude des arts libéraux, s'écrie Humbert de Romans, mais c'est l'œuvre des païens, des hérétiques et des faux chrétiens. Cette pensée leur vient du diable qui veut que l'Eglise soit désarmée. »

« Si maintenant nous voulons savoir comment l'on entendait alors la lecture des anciens, prenons le chemin d'une de ces écoles dont les plus humbles villages n'étaient pas toujours dépourvus. Quelle foule dans les rues qui l'avoisinent! Pourtant, tous les élèves ne sont pas là, car, même au douzième siècle, le chemin des écoliers n'aboutissait pas toujours à l'école. Voilà bien la gent écolière avec tous ses défauts! Voilà bien de véritables étudiants qui se battent en chemin (certant ad invicem) volent les fruits des jardins qu'ils longent (furantur fructus) et s'attardent même à la taverne. Suivons les plus studieux jusqu'au hangar qui sert de classe; asseyons-nous avec eux sur la paille qui recouvre la terre nue.

« Le maître paraît et fait réciter la leçon du jour : quel que beau morceau de Virgile, de Tite-Live ou d'Horace : c'est un tribut qu'il exige tous les jours : *In memoria diurnum debitum, diligenti instantia exigebat*. L'écolier hésite; alors se montrent les verges redoutables, insigne, en ce temps-là, de la dignité professorale. Le code d'éducation recommande d'appliquer les verges le plus près possible de la peau, *remotis induvis*, ce qui est fait incontinent. L'élève a vingt ans, et plus peut-être; néanmoins il ne se plaint pas. Il sait que ses voisins, et celui qui fait des châteaux en Espagne, *castella in Hispania*, et celui qui prend la classe pour un dortoir, vont avoir le même sort que lui; il sait que le fils du roi lui-même a maintes fois senti la verge de son précepteur.

« La leçon récitée, le maître commence l'explication de la leçon suivante. Il se sert d'un texte excellent qu'il s'est procuré avec beaucoup de peine, car il lui est arrivé de demander au Pape lui-même une leçon bien pure, *libros emendatos*, des auteurs qu'il devait expliquer. Il donne le sens des mots, fait remarquer les règles de grammaire appliquées par l'auteur, les figures dont il a paré son œuvre. Une question de mythologie, d'histoire, de musique même et d'astronomie se présente-t-elle, il s'empresse de la résoudre. Son érudition est immense, mais elle est discrète. Il se garde de l'étaler à tout propos (*non in singulis universa docet*) et tient pour un esprit pueril quiconque veut savoir tout ce qui a jamais été dit même par les écrivains sans valeur.

« Mais ce n'est pas assez pour lui que ses élèves connaissent les anciens; il veut encore qu'ils les imitent. Il leur impose donc une narration à l'exemple de Tite-Live, une pièce de vers latins à l'imitation de Virgile ou d'Horace, *proposas et poemata quotidie scriptitabant*. — Au XII^e siècle, Monseigneur, le vers latin se portait très-bien; s'il lui manquait quelque chose, c'était dans sa toilette et non dans sa santé.

« Après de longues années données à de pareils exercices, quand l'élève posséderait parfaitement la langue latine, il passera de la classe de grammaire dans celle de dialectique où il aura encore les anciens pour professeurs. Ce sont aussi les anciens qui plus tard lui apprendront la rhétorique; car une leçon de rhétorique au XII^e siècle n'était que le commentaire de Cicéron et de Quintilien, *flores Tullii et Quintiliani quotidie perorabant*.

« Je proteste, Messieurs, que je ne vous ai pas conduits au collège Rollin ni au lycée Charlemagne. Nous sommes bien dans une école du XII^e siècle; l'école où Bernard de Chartres vient d'enseigner; où va parler Gaultier de Châtillon. Ce n'est pas de nos jours que l'on fait de la philosophie, comme au temps de Cicéron, le vestibule de la rhétorique. Notre siècle, si fier qu'il soit de son culte pour la tradition classique, ne s'attache pas avec cette religion aux traces de l'antiquité. Loin de moi la pensée de faire de nos contemporains un piédestal pour nos ancêtres. S'il est une loi à laquelle je sois heureux

d'obéir, c'est celle qui commande aux maîtres de trouver leurs élèves

Bons, savants, et sur tous aimables.

« Je le proclame avec bonheur, chers élèves, vous valez mieux que les écoliers du XII^e siècle, puisque vos maîtres n'ont pas besoin de recourir à la verge pour vous faire étudier. Mais enfin, si vous entendiez parler d'un professeur qui commente avec beaucoup d'art les auteurs classiques, feriez-vous pour l'entendre des centaines de lieues à pied? Franchiriez-vous les montagnes, traverseriez-vous les mers? Pour étudier Virgile avec lui, consentiriez-vous à passer de longues années loin de votre famille, sans argent, j'allais presque dire sans repos, sans gîte et sans pain?

« Voulez-vous avec moi jeter un coup d'œil sur le modeste repas qui attend ces rudes travailleurs?

« Beaucoup d'eau où nagent en désordre quelques pois et quelques fèves,

Urceolus quò pisa natant, quò faba vagatur;

des poreaux qui les menacent de la migraine,

Quò porum et cepæ capiti tormenta minantur;

aliments maigres et sans goût, car, pour ceux qui nourrissent les écoliers, c'est une maxime que la cuisson est un assaisonnement suffisant :

Hic coxisse dapes est condivisse...

« Les jours de fête, un vase un peu plus grand recevra moins d'eau et l'on essaiera d'y cuire, pour ces affamés, les membres durs d'un vieux bœuf...

Solemnis aries truncatur, et olle Majori minor unda datur...

« Ce repas achevé à la hâte, l'écolier se remet à l'étude; il étudie, dans sa froide cellule, bien après que la nuit est venue l'inviter au repos; il étudie jusqu'à ce que, vaincu par le sommeil, il laisse retomber sur son livre sa tête allourdie...

declive libello

Suscipiente caput.

« Voilà la vie qu'il mène jusqu'à trente ans, jusqu'à ce que la misère vienne l'arracher à l'école. Ne croyez pas qu'alors il dise à Virgile et à Cicéron cet adieu éternel par lequel nos bacheliers sont si heureux de couronner leurs études. A ses yeux, les anciens sont des riches auxquels il empruntera pour embellir tous ses livres; des alliés auxquels il aura recours pour vaincre dans toutes ses luttes; des amis avec lesquels il se consolera de toutes ses peines et se réjouira de toutes ses joies. Toute sa vie il regrettera le temps de son éducation où il était à eux sans partage. Vous apprendrez un jour qu'il a franchi les Alpes, et que, tout vieux qu'il est, il suit comme écolier les cours de l'Université de Bologne. Il ne veut pas mourir sans avoir appris le droit romain.

« C'est ainsi qu'au Moyen-Age les clercs haïssaient ou dédaignaient l'antiquité classique. Cette accusation sans force et sans portée... *telum imbellè sine ictu*, qui osera la relancer contre le clergé régulier, maintenant que, sur les catalogues des bibliothèques monastiques, remis au jour par l'érudition moderne, on peut voir les ouvrages les plus vantés de l'antiquité classique. « Les moines, dit Richard de Bury, méditaient jour et nuit la loi du Seigneur, mais après avoir payé leur tribut aux sciences profanes. Tout ce qu'ils pouvaient soustraire à leurs corps à demi-vêtus ou dérober à leurs ventres affamés, il l'employaient à acheter ou à mettre au jour des manuscrits. »

« Deux monastères, longtemps la gloire de cette contrée, Bourgueil et Saint-Florent, se faisaient remarquer par l'amour des livres et de l'étude. Si Baudri cherche à faire des prosélytes, c'est par l'appât des livres qu'ils trouveront à Bourgueil.

Ipsè locum novè qui floridus oca gignit, Librosque et cartas et cuncta studentibus apta... Burgulius locus est.

« L'historien de l'Université d'Angers affirme que nous sommes redevables de plusieurs anciens monuments littéraires à l'abbaye de Saint-Florent, qui nous les a conservés.

« Ces livres servaient non-seulement aux moines, mais encore aux jeunes enfants qu'ils recueillèrent pour les instruire. Nous sommes fiers de dire que l'école de Saint-Florent passait alors pour l'une des meilleures du royaume, plus fiers encore de pouvoir énumérer, d'après les constitutions du Bec et de Cluny, les soins maternels dont les moines entouraient leurs élèves.

« Les moines jeûnaient, mais il leur était recommandé de faire déjeuner leurs

élèves et d'ajouter quelque petite chose à leur ration de pain, non de solo pane... *etiam aliquid quaecumque sit*. Ils soupaient de ment donné du lait aux enfants, *misericordie de lacte*. Il y avait du vin pour les plus faibles : *Si quis opus habeat, apportatur ei una petite table couverte d'une petite nappe, mensula et mappula*, afin qu'ils pussent s'assembler. L'enfant malade était confié au moine le plus diligent, *cautissimo custodi*, qui devait le garder nuit et jour, *die noctuque*. L'écolier venait souvent à l'infirmerie et ne le rassans lui avoir fait faire un bon repas où la viande apparaissait... *prius tamen lautè curatus est de carne*. Du reste, les maîtres ne devaient jamais quitter leurs élèves, et, sous aucun prétexte, quelque petit que fût leur nombre, se trouver moins de deux à les surveiller.

« La nuit, ils se levaient au moindre appel, allumaient une lanterne pour suivre l'enfant... *usque ad necessarias*. Fidèles disciples de celui qui apprenait à ses disciples à respecter un enfant comme plus grand qu'eux, ils se levaient au passage des élèves et les saluaient d'une inclination de tête. Pour conclure, dit le pieux chroniqueur, considérant la tendresse avec laquelle les enfants sont gardés ici nuit et jour, j'ai dit souvent en mon cœur : Il est difficile qu'un fils de roi puisse être élevé avec plus de soin dans son palais que l'enfant le plus pauvre dans l'abbaye de Cluny, *quam puer quilibet minimus in Cluniaco*.

« O moines si austères et si tendres, veillez bien sur ces enfants, l'espoir des Eglises de France ! Un jour viendra où le Pape demandera, pour les élever aux dignités de l'Eglise, les hommes les plus saints et les plus lettrés... *maximè honestos, discretos, et literatos*. Ce jour venu, on lui désignera les élèves de Cluny; on lui nommera les élèves de Bourgueil et de Saint-Florent.

« Au commencement du XII^e siècle, dans le monastère de Saint-Florent, qui vient de donner un cardinal à l'Eglise, un moine, qui sera bientôt archevêque de Bordeaux, instruit un jeune enfant que l'Eglise de Rennes appellera un jour pour la gouverner. Baudri dit adieu à sa belle bibliothèque de Bourgueil pour monter sur le siège de Dol, tandis qu'Ulger inscrit son nom glorieux sur la liste déjà longue des prélats qui ont été maîtres ou élèves dans les écoles d'Angers.

« Dès l'enfance, Ulger fut une abeille diligente qui ne se lassait point de travailler pour Dieu.

Teneris assuetus ab annis

Lingua, mente, manu, mellificare Deo.

« Ulger enseigna avec beaucoup d'éclat, non pas à la Sorbonne, Monseigneur, mais à l'école d'Angers, qui ne le cédait en rien aux écoles de Paris. La grande réputation qu'il acquit dans la régence, nous dit un vieil auteur, lui mérita l'évêché d'Angers. Plein de miséricorde pour les pauvres et les faibles, il résistait avec force aux superbes, sans jamais blesser personne ni dépasser les limites du droit.

Flemens solari, nudum vestire, superbum Frangere, nec quemquam ledere, recta sequi.

« Sa grande œuvre fut l'éducation des enfants : *Hujus opus docere minores*. Sa maxime, en matière d'enseignement, était que les évêques doivent donner l'exemple de la largesse en faisant des fondations magnifiques, *opera magnifica faciende*. Enfin, il jeta tant d'éclat sur les écoles d'Angers qu'il passe pour le fondateur de notre université.

« Ulger ne revit pas seul. Il me semble voir à ses côtés son contemporain qui passa des écoles d'Angers en Angleterre où il fut nommé évêque. Lui aussi commença par le professorat sa carrière glorieuse; lui aussi fut élevé à l'épiscopat parce qu'il brillait par la vertu et par la science : *omnimodà honestate et literaturâ*. Que l'Amérique, qui se rejouit de le posséder; que l'Anjou, qui ne peut se consoler de l'avoir perdu, disent si les évêques ne sont pas aujourd'hui encore des gardiens zélés, les propagateurs éclairés des beaux-arts. Que la Nouvelle-Orléans, qui a vu ses écrits et entendu ses discours, proclame que la France n'est pas déchue de cette royauté intellectuelle qui la faisait, au XII^e siècle, saluer par le monde entier comme le palais des arts, *altera regìa Phœbi*, comme une autre Athènes pour la sagesse, *attica terra sophis*; une autre Rome pour la poésie, *Romana poetis*; le jardin de délices de la science, *locus deliciarum*.

« Ulger ne revit pas seul. L'école de Saint-Florent, renversée par la tourmente révolutionnaire, s'est relevée telle qu'Ulger l'eût faite, s'il l'eût trouvée en ruines, car vous aussi, Monseigneur, quand il s'agit d'éducation, vous faites des œuvres magnifiques : *opera magna facis*.

» Votre œuvre est complète, Monseigneur. Dans les vieilles chroniques de Saint-Florent, vous avez lu ce portrait de l'abbé Florent, qui en fut la gloire la plus pure : « C'étoit un homme d'admirable simplicité, aimé de Dieu et des hommes, habile en arts libéraux, grand amateur de ses frères. Les premiers des laïcs et du clergé l'honorèrent et l'admiraient comme un homme grandement prudent et vraiment simple. Des cris unanimes de joie accueillirent sa nomination. » Vous avez voulu qu'on pût faire le même éloge du supérieur de Saint-Louis.

» Saint-Florent avait ses banquiers généraux qui ne voulaient d'intérêts que dans la vie éternelle, *remunerationem vitæ æternæ* ; ses défenseurs dévoués, braves chevaliers toujours prêts à guerroyer pour protéger la faiblesse des moines. Votre œuvre est complète, Monseigneur. Saint-Louis a ses banquiers généraux et ses chevaleresques défenseurs : ils sont autour de vous.

» O moines de Bourgueil et de Saint-Florent, quelque part que vos cendres aient été dispersées par la tempête, réjouissez-vous ! La hache a coupé les arbres magnifiques qui nourrissaient cette contrée de leurs fruits ; mais voici que de leurs racines a surgi un arbuste dans lequel coule la sève qui les a fait grandir. Saint-Louis, Saint-Louis, arbrisseau fragile, mais soutenu par tant de bras puissants, mais aimé de tant de généreux cœurs, Dieu te donnera l'accroissement comme il l'a donné aux arbres dont tu es le rejeton. Comme Bourgueil et Saint-Florent, tu deviendras une école, où pour mieux aimer le bien, l'on apprendra à goûter le beau, et tes élèves seront une réponse vivante à ceux qui accusent les prêtres d'aujourd'hui, comme les moines d'autrefois, de haïr les belles-lettres.

Cours public et gratuit d'Arboriculture

Par M. DU BREUIL, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers,
DANS UNE DES SALLES DE L'HÔTEL-DE-VILLE DE SAUMUR.

Leçons théoriques.

Samedi 7 août, à neuf heures du matin.

Suite de la vigne. — Taille de la charpente et des sarments fructifères. — Maladies et insectes nuisibles.

Dimanche 8 août, à 8 h. 1/2 du matin.

Soins d'entretien du jardin fruitier. — Culture du sol. — Engrais. — Abris contre les intempéries. — Récolte et conservation des fruits.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

A l'occasion des Courses de Saumur et du Carrousel donné par l'École de cavalerie, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans fera délivrer, les 22, 23 et 24 août, aux gares de Nantes et de Tours, ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces deux points et Saumur, des billets aller et retour de toutes classes pour Saumur, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

Ces billets donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express. Ils seront valables, pour le retour, jusqu'au 25 août inclusivement.

L'usage de ces billets est soumis aux conditions stipulées dans le tarif A 9 de la Compagnie pour les billets aller et retour.

Nota. Les voyageurs qui profiteront des billets ci-dessus n'auront pas droit, dans les voitures correspondant avec le chemin de fer d'Orléans, aux réductions de prix qui sont faites, dans certains cas, aux voyageurs en provenance ou à destination des localités desservies par ces entreprises.

Dimanche prochain, 8 août, une représentation sera donnée à Saumur par des artistes du Grand-Théâtre d'Angers. Nous donnons plus loin la composition du spectacle.

On joue en ce moment à Paris, au théâtre du Palais-Royal, une pièce intitulée : *Partie pour Saumur*, ayant pour interprètes MM. Pellerin, Montbars, Bucaille, Strintz, M^{me} Linda, J. de Cléry et Delille.

Mardi dernier, vers les neuf heures du matin, M. Poreau, docteur-médecin à Doué,

essayait un cheval, ayant près de lui dans sa voiture sa femme et ses deux filles.

Tout-à-coup, l'animal, qui était mal attelé et recevait dans les jambes de derrière le frottement de l'avant-train, s'emporta et, traversant la rue des Minimes, arriva sur le Champ-de-Mars, où il renversa la voiture, lançant sur le sol les personnes qui s'y trouvaient.

Deux d'entre elles eurent la chance de n'être pas blessées ; mais M^{me} Poreau et l'une de ses filles ont reçu à la figure des contusions heureusement sans gravité.

Dimanche, dans l'après-midi, la gendarmerie amenait à Poitiers un militaire du 144^e de ligne qui, en 1871, alors que son régiment soutenait le siège à Paris, avait furtivement quitté son corps et s'était réfugié dans sa famille, à Angers.

Il a été conduit lundi à Tours, où il doit passer devant le conseil de guerre.

UN CAS D'HYDROPHOBIE.

Nous avons parlé, ces jours derniers, de l'horrible cas d'hydrophobie qui s'est produit dans la ville d'Angers. La malheureuse victime de cet accident a succombé mardi, malgré les soins dont elle a été entourée jusqu'à son dernier moment.

Tant de versions absurdes ont circulé à ce propos dans le public, que nous sommes heureux de publier, ce matin, la note suivante qui est adressée à tous les journaux de la ville par M. le docteur Farge, au nom du corps des médecins des hôpitaux.

La malheureuse femme atteinte d'hydrophobie a succombé mardi matin à l'Hôtel-Dieu.

Quelques détails exacts doivent mettre fin aux versions plus ou moins sensées qui ont cours dans le public à propos de ce triste accident. On en pourra tirer d'ailleurs facilement plusieurs conclusions instructives.

Cette femme a été mordue, il y a deux mois, par un chien errant qu'on n'a pas revu ; mais il est certain que l'animal a été provoqué par une résistance ; c'est en effet la règle, et les taquineries ou les poursuites sont, le plus souvent, l'occasion des morsures faites à l'homme. Les morsures ont porté sur l'avant-bras nu. La présence d'un vêtement pouvant essayer la dent ou s'opposer au contact immédiat de la bave, est une condition presque certaine de préservation.

Il est avéré que la blessure n'a pas été traitée après l'accident ; l'application de tabac sur les plaies était non-seulement ridicule, mais nuisible, parce qu'elle mettait obstacle à de meilleurs moyens. Ainsi, la plaie n'a été ni agrandie, ni lavée, ni cautérisée, précautions absolument indispensables en pareil cas.

La maladie a débuté dans le délai moyen, deux mois. Les cas à début rapide, après quelques jours, sont très-rarement, presque toujours apocryphes ; il en est de même de ceux qui apparaissent après une année.

La marche du mal a été normale, trois jours de malaise et mélancolie, les spasmes ont apparu le quatrième jour et se sont montrés pendant quatre jours, la période d'abattement ultime a duré trente-six heures.

A part l'horreur des liquides, des aliments, des objets brillants et la violence de l'oppression, marquées surtout dans la deuxième période, la malade n'a présenté qu'un délire calme, peu prolongé, intermittent, apparent au réveil surtout. Dans les intervalles fréquents de pleine lucidité, elle était docile, affectueuse même et reconnaissante pour ceux qui l'entouraient de leurs soins.

Continuellement assistée avec autant de sollicitude que de discrétion, elle n'a jamais manifesté aucune violence ni inspiré aucune crainte.

Si, comme toujours, dans les cas de rage confirmée, la marche du mal a été fatale, le traitement a pu non-seulement modérer, amoindrir les souffrances, mais procurer à la malheureuse de longues et fréquentes périodes de calme ou de sommeil.

Elle s'est enfin éteinte naturellement, doucement, sans en avoir conscience, soignée, soulagée, soutenue jusqu'au dernier moment.

Quelque borné qu'il soit dans ces fatales circonstances, le rôle de la science et de la charité n'en a pas moins été rempli, et non sans quelques consolations.

Cette note, transmise à la presse locale, n'a point pour but de satisfaire une vaine curiosité, mais d'aider à combattre de nom-

breux préjugés, aussi dangereux par les erreurs qu'ils accréditent que par les fautes qu'ils peuvent faire commettre.

Pour le corps des Médecins des hôpitaux,
Le professeur de clinique, médecin
en chef,

D^r FARGE.

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Affaire Teyer : Vol qualifié.

L'accusé est le nommé Pierre Teyer, âgé de 31 ans, né à Saint-Barthélemy, le 2 juillet 1844, ouvrier mécanicien, domicilié en dernier lieu à Brain-sur-Allonnes.

Depuis quelque temps, le sieur Verneau, domestique chez le sieur Bizoullier, meunier à Brain-sur-Allonnes, avait déposé une somme d'argent assez importante dans une malle qu'il avait placée dans un magasin dépendant de l'écurie de son maître. Le 9 janvier, vers dix heures du soir, il s'assura qu'il possédait 150 fr.

Le lendemain, dimanche 10 janvier, vers huit heures du soir, il remarqua auprès de sa malle une certaine quantité de limaille de fer. Il vit ensuite qu'un malfaiteur avait limé et fracturé son cadenas de fermeture, et avait soustrait, à son préjudice, la somme de 150 fr. qu'il avait comptée, la veille, et qui se composait de 21 pièces de 5 fr. en argent, de 2 pièces de 20 fr. et d'une pièce de 5 fr. en or.

Ses soupçons se portèrent aussitôt sur un ouvrier mécanicien qui, sous le faux nom d'Antoine Granger, avait été employé, pendant près de dix mois, au moulin du sieur Bizoullier. — Cet individu connaissait seul les habitudes de Verneau, et l'avait vu, le jour de Noël précédent, prendre de l'argent dans sa malle.

Une plainte fut déposée, et la culpabilité du prétendu Antoine Granger fut promptement établie. Cet homme avait quitté, le 4 janvier précédent, le service du sieur Bizoullier, dans l'intention, disait-il, de se marier. Il s'était livré, du 4 au 6 janvier, à des manœuvres diverses, destinées à tromper une famille de cultivateurs de Brain-sur-Allonnes.

Dans la nuit du 9 au 10 janvier, peu d'instants après le vol commis au préjudice de Verneau, le prétendu Granger était rentré, vers une heure du matin, chez le cabaretier où il logeait depuis le 4 janvier. Il quittait sa maison le lendemain dès cinq heures : à son départ, il remettait en paiement une pièce de 5 fr. en argent. Il se rendit ensuite à Saumur où, pendant cette journée du 10 janvier, il se libéra de diverses dettes. Il laissa voir, dans l'auberge de la femme Lehoux, plusieurs pièces d'or, qui tombèrent de son porte-monnaie ; puis il paya ses dépenses avec une pièce de 5 fr. en or. Dans le café du sieur Darnault, près de la gare de Saumur, il eut occasion d'ouvrir une de ses malles et un témoin remarqua, dans une boîte en fer-blanc, huit à dix pièces de 5 fr. en argent.

Ces monnaies diverses étaient identiques à celles dont se composait la somme soustraite la nuit précédente. Le prétendu Granger pouvait d'autant moins en justifier l'origine, que la veille il se trouvait sans ressources et n'avait pu régler de légères dépenses. Le 10 janvier, cet individu quitta Saumur et ne revint plus dans le département de Maine-et-Loire.

L'information rechercha d'abord l'identité de l'accusé : elle constata que le véritable Antoine Granger, dont cet individu avait pris faussement le nom, était mort dans l'arrondissement de Chinon, le 24 décembre dernier.

Le juge d'instruction fit saisir une lettre que, pendant son séjour à Brain-sur-Allonnes, l'accusé avait écrit à son frère, aubergiste à Aubigné. Il découvrit ainsi que ce malfaiteur, plusieurs fois condamné par les tribunaux d'Angers, de Segré et de Bressuire, s'appelait, en réalité, Pierre Teyer, né à Saint-Barthélemy, le 2 juillet 1844, et qu'il avait pris le nom d'Antoine Granger pour dissimuler ses antécédents judiciaires.

L'accusé put être activement recherché, grâce à ces indications nouvelles. Il fut trouvé à la prison de Bourges, où il avait été écroué, en vertu d'un jugement par lequel le tribunal de Bressuire l'avait condamné, le 16 mars 1874, à cinq ans de prison pour escroquerie et vol.

Transféré à Saumur, Pierre Teyer a dû reconnaître les faits établis à sa charge. Il déclare qu'il s'est introduit, pendant la nuit du 9 au 10 janvier, dans les dépendances de la maison de son ancien maître, qu'il a limé le cadenas de la malle du sieur Verneau et qu'il a soustrait la somme d'argent qui s'y trouvait déposée. Il prétend seulement que cette somme ne dépassait pas 145 fr.

Audacieux et rusé coquin, comme on le voit, Pierre Teyer a subi quatre condamnations prononcées contre lui pour vol, port illégal de décorations, abus de confiance et escroquerie ; il a commis son

vol la nuit, dans un bâtiment dépendant d'une maison habitée, avec effraction ; il n'a pour lui aucuns bons antécédents ; aussi, malgré tous les efforts de son défenseur, M^e Leray, le jury lui refuse toutes circonstances atténuantes, et la Cour le condamne à six ans de travaux forcés.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Boulangerie des sociétés de secours mutuels de Saumur.

Les actionnaires de cette Boulangerie sont priés de faire toucher, au siège social, l'intérêt qui leur est dû, les quatre dimanches du mois d'août, de midi 1/2 à 2 heures.

Passé ce délai, l'intérêt ne sera payé que l'année suivante.

Faits divers.

On lit dans la *Chronique de Vitré* :

« Un malheur affreux, arrivé vendredi matin, sur le pont du chemin de fer, près l'établissement des Frères, a mis notre ville en émoi : un taureau, appartenant à M^{me} Gendron, bouchère, s'est rué sur la veuve Lépinay, blanchisseuse, et l'a renversée ; puis il l'a enlevée deux fois avec ses cornes et lancée au dessus du parapet du pont. La victime de cet animal furieux est tombée sur la voie du chemin de fer et a été tuée sur le coup.

On écrit de Saint-Malo, 3 août :

Hier, un bateau de plaisance de Créacharnaout, allant de Paimpol à l'île Bréhat, monté par le patron et cinq prêtres, a fait naufrage ; le patron et quatre prêtres sont noyés ; un seul, M. l'abbé Legoff, s'est sauvé.

On dit aussi que, dans une partie de pêche, la *Dorada*, bateau de Saint-Servan, monté par six personnes, dont trois capitaines au long cours, dit-on, a fait naufrage vers Saint-Lunaire. Cinq victimes. La sixième personne qui a été sauvée n'en vaut guère mieux, et paraît avoir perdu la raison.

ADOPTION DU CALENDRIER GREGORIEN EN EGYPTE. — Le vice-roi d'Egypte a résolu de mettre en vigueur dans ses États le calendrier grégorien. On sait que ce calendrier a été appliqué sous le pontificat de Grégoire XIII, dont il porte le nom, au mois d'octobre de l'année 1582. Il remplaça dans le monde chrétien le calendrier des Romains, connu sous le nom de calendrier de Julien, qui avait été inventé par Jules César. Ce calendrier divisait bien l'année en 365 jours, auxquels on ajoutait tous les quatre ans un jour dit bissextile ; mais l'année julienne se trouvant trop longue d'environ 41 minutes 40 ou 42 secondes, donnait une erreur d'un jour en 134 ans.

En 1582, après une expérience du calendrier de Jules César, qui avait duré plus de 1,500 ans, l'année se trouva en retard sur le cours des astres. Grégoire XIII fit donc retrancher d'un seul coup 40 jours de l'année courante, si bien que le mois d'octobre 1582 fut compté pour le 45, et, afin de rester d'accord avec les astres, on décida de supprimer ce qu'il y avait dans le calendrier romain, ou mieux dans l'année julienne ; on convint qu'à l'avenir on retrancherait ce qu'il y avait de trop dans cette année julienne, c'est-à-dire un jour en 134 ans ; que trois des années séculaires, qui, d'après le calendrier julien, devaient être bissextiles seraient communes, et que dans la quatrième seulement on intercalerait un jour supplémentaire.

C'est cette réforme qui est connue sous le nom de grégorienne.

Elle est aujourd'hui universellement adoptée, sauf en Russie et en Grèce, où le calendrier julien est encore en vigueur. Ce calendrier est actuellement en retard de 12 jours sur le calendrier grégorien. C'est en 1752 seulement que les Anglais ont adopté le nouveau calendrier.

On sait que le calendrier actuellement en vigueur en Egypte est celui qui a pour point de départ la fuite de Mahomet, obligé d'abandonner la Mecque, en 622 après Jésus-Christ.

Le calendrier musulman est réglé non sur les mouvements du soleil, mais sur ceux de la lune. L'année est composée de 12 mois de 30 et de 29 jours alternativement, si bien qu'il y a des années de 350 et de 355 jours. Du reste, dans le monde des affaires, le calendrier grégorien est presque universellement adopté.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 8 août 1875,

Représentation extraordinaire par les ARTISTES DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Direction de M. Em. MARCK. — Gérance de M. CLAUZEL.

L'HOMME AU MASQUE DE FER

Grand drame historique en 5 actes et 6 tableaux, de MM. Arnould et N. Fournier.

M. FERNAND jouera le rôle de Gaston; M. CLAUZEL celui de d'Aubigné; M. SILVY celui du père Audouin.

Brillants costumes Louis XIII et Louis XIV, du magasin du Grand-Théâtre d'Angers.

Le spectacle sera terminé par :

Je ne suis plus un enfant, grande saynète, jouée et chantée par M^{lle} Gabrielle LEVASSEUR, âgée de 9 ans, petit prodige des théâtres et concerts de Paris.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le

résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les quatorze premiers fascicules sont en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4692. — 31 Juillet 1875.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: L'envoi, de M. Eugène Lambert; — Les fêtes du couronnement de Notre-Dame-des-Miracles, à Saint-Omer; — L'Exposition de Philadelphie; — Le sultan de Zanzibar à Paris. — Le château de Sasselot; — La Terre-de-Feu. — L'imbécile de Cinq-Fourchettes, nouvelle, par Bret Harte (suite). — Bulletin bibliographique. — Chronique du Sport. — Variétés: Quelques pages d'histoire musicale (III). — Les prix de Rome. — Revue comique du mois, par Bertall. — Revue financière de la semaine — Faits divers. — L'observatoire météorologique du puy de Dôme.

Gravures: L'envoi, d'après le tableau de M. Lambert. — Saint-Omer: les fêtes du couronnement de Notre-Dame-des-Miracles. — L'Exposition universelle de Philadelphie (3 gravures). — Le sultan de Zanzibar à Paris: le sacrifice des volailles, dans une des cours du grand hôtel du Louvre. — Le château de Sasselot, près Fécamp, et les Petites-Dalles, résidence de l'impératrice d'Autriche pendant son séjour en France. — La Terre-de-Feu (2 gravures). — Revue comique du mois, par Bertall (8 sujets). — Le nouvel observatoire du puy de Dôme. — Echees. — Rébus.

Lire dans LA PATRIE
VAISSEAUX BRULÉS
roman des plus intéressants et des plus dramatiques
Par M^{me} Claire DE CHANDENEUX
Abonnement: 16 fr. par trimestre.
12, rue du Croissant, Paris.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

POMPE ROTATIVE
CONSTRUITE SPÉCIALEMENT POUR LE TRANSVASEMENT des Vins, Huiles, Essences, etc.
Débit de 2,000 à 9,000 litres à l'heure.
J. MORET et BROQUET, Construct^{rs} brevetés s. g. d. g.
121, rue Oberkampf. — Paris.
Envoi franco de prospectus.
Représentés à Angers par MM. MARTIN FRÈRES, articles de caves.



Éviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom
CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été.
Départs de Saumur pour Poitiers:
6 heures 10 minutes du matin.
7 — 20 — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures 45 minutes du matin.
10 — 45 — — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	20	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	742	50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	666	25	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	97	50	»	Crédit Mobilier.	176	25	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	612	50	»
5 % jouiss. novembre.	104	80	»	Crédit foncier d'Autriche.	365	»	»	Société autrichienne. j. janv.	626	25	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	362	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	224	»	»	Est, jouissance nov.	580	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	486	25	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	957	50	»	Orléans.	312	50	»
— 1865, 4 %	508	»	»	Midi, jouissance juillet.	695	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	310	»	»
— 1869, 3 %	354	»	»	Nord, jouissance juillet.	1180	»	»	Est.	310	»	»
— 1871, 3 %	320	»	»	Orléans, jouissance octobre.	992	50	»	Nord.	317	25	»
— 1875, 4 %	471	23	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	620	»	»	Ouest.	308	50	»
Banque de France, j. juillet.	3870	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	997	50	»	Midi.	309	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	616	25	»	Compagnie parisienne du Gaz.	30	»	»	Deux-Charentes.	285	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	497	50	»	Société Immobilière, j. janv.	30	»	»	Vendée.	227	50	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	355	»	»	Canal de Suez.	517	50	»
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	905	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR. (Service d'été, 3 mai 1875).
Départs de Saumur vers Angers:
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
9 — 01 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — express.
7 — 23 — — — omnibus.
Départs de Saumur vers Tours:
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-matin.
8 — 30 — — — omnibus.
9 — 50 — — — express.
12 — 38 — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — omnibus.
10 — 28 — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
MAISON
A Saumur, rue Saint-Lazare, n° 18, en face de la gare de Poitiers;
PETIT JARDIN
Entrée en jouissance de suite.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
1^{re} MAISON, à Saumur, quartier de la Croix-Verte, sur la vieille levée, connue autrefois sous le nom d'hôtel du Lion-d'Or;
2^e JARDIN, derrière la maison, contenant environ 15 ares, avec bâtiment, cave et puits; fermiers: époux Alleaume;
3^e Autre JARDIN, au même canton, de 8 ares, avec pompe, bassin et pavillon; fermier: Perroteau.
S'adresser à M^{me} veuve MARQUET-TROBEAU, à Saumur, rue de la Chouetterie, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
1^{re} Quatre-vingt-quatorze ares de terre labourable, très-propre au jardinage, avec rangées et arbres fruitiers en plein rapport, y compris un corps de bâtiment et une pompe, au lieu dit les Varennes ou la Rizière, canton de Briacé, commune de Saint-Lambert-des-Levés;
2^e Un jardin et une petite maison de campagne, à Briacé.
S'adresser à M. CARICOU, bijoutier à Saumur, ou à M^e CLOUARD, notaire. (589)

A LOUER
Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON
Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE,
Le dimanche 29 août 1875, à midi,
En l'étude de M^e MÉHOUS,
UNE MAISON
Située à Saumur, place du Petit-Thouars, n° 1,
Occupée actuellement par la pension de M^{me} Bergault, avec vaste cour et bâtiments de servitudes.
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. DUPONT-BERGAULT, qui habite la maison. (567)

CAFÉ
DU
CHAMP-DE-MARS
A Vihiers,
A CÉDER DE SUITE
Avec la maison et les accessoires dudit café.
S'adresser à M^{me} veuve GODIN, à Vihiers, ou à M^e AUDOUIN, notaire à Nueil. (575)

A LOUER
Pour Noël 1875,
UNE MAISON
Située à Saumur, place de la Bilange,
Occupée autrefois par M. Gilbert-Lancement,
Comprenant magasins, chambres à coucher, écurie, etc.
S'adresser à M. F. GAUDAIS, rue d'Alsace, 10, Saumur. (545)

HOTEL DE L'ESPÉRANCE
Rue de la Petite-Bilange,
A LOUER
Pour la Saint-Jean 1876.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (567)

A VENDRE
UN Foudre
D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Sauces et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES, 5 DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN GROS: 50, rue des Pelites-Ecuries, PARIS.

Nouvelle Battense pour frs 300.
rendue franco à la frontière française, qui bat toute espèce de blé parfaitement. 21000 pièces ont été vendues pendant deux ans. S'adresser à Monsieur le fabricant
Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche)
Franzensbrückenstrasse, 15. (207)

L'ODYSSEE D'HOMÈRE
MISE
A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE
D'APRÈS LES TRADUCTIONS
De BITAUBE et de POPE
Par F. DABURON,
Ancien Magistral.
Prix: 2 francs.
A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.
CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris
EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.
Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8° raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et colorées, broché. 80 fr.
Causés célèbres illustrés, 7 vol. 49 fr. de chacun de ces ouvrages de cette collection.
Art pour tous, par C. Sawagoot, 13 vol. 390 fr.
POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8°. 20 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 150 fr.
BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 150 fr.
BALZAC. Seule édition complète, approchée et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 150 fr.
CHATEAUBRIAND. Œuvres complètes, 9 gros vol. in-8° Jésus. (Œuvres complètes de Balzac.) 150 fr.
MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, 10 magnifiques vol. in-8°. 150 fr.
La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Janin, les titres et les armes en chromo, tous les portraits, biographies et autographies de chacun des membres de cette famille. 120 fr.
40 planches, riche album de salon. 120 fr.
OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite dans les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheleski.
Collection des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.